

ASSOCIATION MAISON FAMILIALE ET RURALE

Siège social : Le Haut Bouffey
27300 BERNAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Lionel MOURLIN
Commissaire aux Comptes
Siège social : 4 Place Lorraine 27800 BRIONNE
Membre de la Compagnie Régionale de Rouen

ASSOCIATION MAISON FAMILIALE ET RURALE

Siège social : Le Haut Bouffey
27300 BERNAY

RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE

Année : 2022

DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT

- . Charges
- . Produits

BILAN

- . Actif
- . Passif

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION MAISON FAMILIALE ET RURALE DE BERNAY

Siège social : Le Haut Bouffey
27300 BERNAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'Association,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON FAMILIALE ET RURALE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Je vous précise avoir été attentif en particulier aux règles de rattachement des subventions d'exploitation à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des

éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

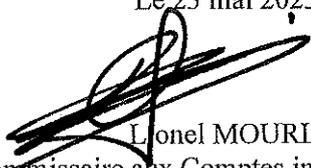
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à BRIONNE

Le 23 mai 2023


Lionel MOURLIN
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste
nationale des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC de Rouen

ANNEXE – Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains	164 106	78 205	85 902	92 803
Constructions	2 293 710	1 460 633	833 078	935 612
Installations techniques, matériel et outillage	10 806	10 256	551	882
Autres immobilisations corporelles	304 537	289 481	15 056	31 380
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 235		3 235	3 180
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	2 776 395	1 838 574	937 821	1 063 857
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	4 537		4 537	2 573
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 240		3 240	1 053
Créances				
Usagers et comptes rattachés	113 062	8 297	104 765	83 438
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	5 687		5 687	46 680
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	790 888		790 888	680 684
Charges constatées d'avance	4 969		4 969	4 115
Total II	922 382	8 297	914 085	818 544
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 698 777	1 846 871	1 851 906	1 882 401

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	115 400	115 400
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	115 400	115 400
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	837 002	695 861
Excédent ou déficit de l'exercice	33 720	141 141
Situation nette (sous-total)	986 122	952 402
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	411 053	432 166
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	1 397 176	1 384 568
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	22 083	20 093
Provisions pour charges		
Total III	22 083	20 093
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	220 676	302 729
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	220 676	302 729
Emprunts et dettes financières diverses		193
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 254	92 006
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	69 023	58 415
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 607	19 116
Produits constatés d'avance	1 088	5 281
Total IV	432 648	477 740
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 851 906	1 882 401

Lionel MOURLIN
 Commissaire aux Comptes
 Siret : 443 302 111 0001

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	2 535	0,19	2 625	0,21	-90	-3,43
Ventes de biens et de services	402 124		388 826		13 298	3,42
Ventes de biens						
Ventes de prestations services	402 124	30,58	388 826	30,64	13 298	3,42
Produits de tiers financeurs	910 510		877 717		32 793	3,74
Concours publics et subventions d'exploitation	910 510	69,23	877 717	69,16	32 793	3,74
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch	77 540	5,90	68 392	5,39	9 149	13,38
Utilisation des fonds dédiés						
Autres produits	1		46		-46	-98,81
Total I	1 392 710	105,90	1 337 606	105,39	55 104	4,12
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	463 002	35,20	356 155	28,06	106 847	30,00
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	17 279	1,31	15 550	1,23	1 729	11,12
Salaires et traitements	567 626	43,16	535 088	42,16	32 538	6,08
Charges sociales	194 215	14,77	189 496	14,93	4 719	2,49
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	134 389	10,22	137 282	10,82	-2 894	-2,11
Dotations aux provisions	22 083	1,68	20 093	1,58	1 989	9,90
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	5 721	0,44	2 094	0,16	3 627	173,20
Total II	1 404 315	106,78	1 255 759	98,94	148 557	11,83
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-11 605	-0,88	81 848	6,45	-93 453	-114,18
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti	57				57	
Autres intérêts et produits assimilés	1 721	0,13	902	0,07	819	90,81
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla						
Total III	1 778	0,14	902	0,07	876	97,10
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi						
Intérêts et charges assillées	3 263	0,25	3 933	0,31	-670	-17,03
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla						
Total IV	3 263	0,25	3 933	0,31	-670	-17,03
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-1 485	-0,11	-3 030	-0,24	1 546	-51,00
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	-13 090	-1,00	78 817	6,21	-91 908	-116,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	1 291	0,10	18 667	1,47	-17 377	-93,09
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de charg	45 524	3,46	44 626	3,52	898	2,01
Total V	46 814	3,56	63 293	4,99	-16 479	-26,04

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	4		970	0,08	-966	-99,63
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, aux dépréciations et provi						
Total VI	4		970	0,08	-966	-99,63
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	46 811	3,56	62 324	4,91	-15 513	-24,89
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	1 441 303	109,59	1 401 802	110,45	39 501	2,82
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	1 407 582	107,03	1 260 661	99,33	146 921	11,65
EXCEDENT OU DEFICIT	33 720	2,56	141 141	11,12	-107 421	-76,11
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature	1 305		4 407		-3 102	-70,39
Prestations en nature						
Bénévolat	3 375		186		3 189	NS
TOTAL	4 680		4 593		87	1,89
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	1 305		186		1 119	601,21
Prestations en nature						
Personnel bénévole	3 375		4 407		-1 032	-23,42
TOTAL	4 680		4 593		87	1,89

Lionel MOURLIN
 Commissaire aux Comptes
 Siret : 473 552 317 0001

Annexe

Lionel MOURLIN
Commissaire aux Comptes
Siret : 443 539 317 00054

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'école :

MAISON FAMILIALE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 851 906 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 33 720 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2023 par les dirigeants de l'école.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-6 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Lionel MOURLIN
Commissaire aux Comptes
Siret : 443 539 317 00034

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Lionel MOURLIN
Commissaire aux Comptes
Siret : 443 539 317 00034

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	164 106			164 106
- Constructions sur sol propre	2 293 710			2 293 710
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 806			10 806
- Installations générales, agencements aménagements divers	62 515			62 515
- Matériel de transport	36 757			36 757
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	198 126			198 126
- Emballages récupérables et divers	7 140			7 140
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 773 160			2 773 160
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 180	56		3 235
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	3 180	56		3 235
ACTIF IMMOBILISE	2 776 339	56		2 776 395

Lionel MOURLIN
Commissaire aux Comptes
Siret : 443 539 317 00034

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			56	56
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			56	56
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	71 303	6 902		78 205
- Constructions sur sol propre	1 353 408	102 534		1 460 633
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	4 690			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 924	331		10 256
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	36 757			36 757
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	236 400	13 783		252 724
- Emballages récupérables et divers		2 541		
Immobilisations corporelles	1 712 482	126 092		1 838 574
ACTIF IMMOBILISE	1 712 482	126 092		1 838 574

Commissaire aux Comptes
Siret : 443 539 317 06034

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 123 717 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	113 062	113 062	
Autres	5 687	5 687	
Charges constatées d'avance	4 969	4 969	
Total	123 717	123 717	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURE A ETABLIR	90 201
Activité Partielle	1 622
Produits a recevoir	90
Total	91 913

Lionel MOURLIN
 Commissaire au Comptes
 Siret : 443 539 317 00034

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	115 400				115 400
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		141 141		141 141	
Report à Nouveau	695 861		141 141		837 002
Excédent ou déficit de l'exercice	141 141	-141 141	33 720		33 720
Situation nette	952 402		174 861	141 141	986 122
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	432 166			21 113	411 053
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 384 568		174 861	162 253	1 397 176

Subventions amortissables

	Montant à l'origine	Amts Exercice	Cumul Amts	Valeurs nettes
subvention équipement	230 885	230 885	230 885	
subvention Etat	31 252	31 252	31 252	
REGION Normandie	55 991	55 991	55 991	
Subvention Département	64 474	64 474	64 474	
Subvention régions	419 198	49 562	419 198	
TOTAL	801 802	432 166	801 802	

Lionel MOURLIN
 Commissaire aux Comptes
 Siret : 443 529 317 00034

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	20 093				22 083
Total	20 093				22 083
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		22 083	20 093		
Financières					
Exceptionnelles					

Lionel MOURLIN
Commissaire aux Comptes
Siret : 4 355 717 00034

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 432 648 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	220 676	83 137	130 452	7 086
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 254	115 254		
Dettes fiscales et sociales	69 023	69 023		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	26 607	26 607		
Produits constatés d'avance	1 088	1 088		
Total	432 648	295 109	130 452	7 086
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	82 054			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs	53 870
Intérêts courus sur emprunts	149
Dettes provisio. pour congés payés	15 102
NOTE FRAIS - Autres charges à payer	693
Charges sociales sur congés payés	4 036
Autres charges à payer	4 979
Total	78 830

Lionel MOURLIN
 Commissaire aux Comptes
 Siret : 443 539 317 00034

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	4 969		
Total	4 969		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatees d avance	1 088		
Total	1 088		

Lionel MOURLIN
 Commissaire aux Comptes
 Siret : 443 539 317 00034

Notes sur le compte de résultat**Charges et Produits exceptionnels****Résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 291
Subventions d'investissement virées au résultat		44 302
Transfert de charges		1 222
TOTAL	4	46 814

Lionel MOURLIN
Commissaire aux Comptes
Siret : 412 000 01 12001

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Prêt Crédit Mutuel de 320K€ de 12/2013 à 11/2024 - Hypothèque immobilière	320 000
Autres engagements donnés	320 000
Total	320 000

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Prêt Crédit Mutuel 220 K€ de 03/2015 à 02/2025	264 000
Nantissement compte bancaire par Fédération Territoriale des MFR Seine Maritime /Eure	15 000
Autres engagements reçus	279 000
Legs nets à réaliser	
Total	279 000

Dans le cadre du prêt de 220 000 € auprès du Crédit Mutuel, la Fédération Territoriale des MFR Seine Maritime /Eure s'est porté caution solidaire à hauteur de 264 000 €.

Corrélativement, en ré-assurance de cette caution, l'ensemble des MFR de Haute Normandie ont contregarantie la Fédération à proportion des subventions qu'elles perçoivent.

Lionel MOURLIN
 Commissaire aux Comptes
 Siret : 443 539 517 00034

Autres informations

Crédit-Bail

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 22 083 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 22 083 euros

L'indemnité de départ à la retraite est conventionnelle.

L'indemnité de départ à la retraite est égale à

-10ans : 0 ; 10 à 15 ans : 0.5 mois ; 15 à 20 ans : 1 mois ; 20 à 30 ans 1.5 mois ; 30 ans et + : 2 mois.

Tranches d'ages.....	Engagement à.....	Montant
..... moins d'un an.....		
65 ans.....	0€
60 à 64 ans.....	1 à 5 ans.....0€
55 à 59 ans.....	6 à 10 ans.....4716€
45 à 54 ans.....	11 à 20 ans.....11676€
avant 45 ans.....	+ 21 ans.....5691€
Provision totale22083€

Lionel MOURLIN
 Commissaire aux Comptes
 Siret : 443 539 317 00034